



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°08-42

L'an deux mille huit,  
Le 24 septembre, à Châlons en Champagne

Date de convocation	9 septembre 2008
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	34 titulaires
+ Suppléants	34 suppléants
+ Présents	26

PRÉFECTURE des ARDENNES

20 SEP. 2008

#### Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, Mme Michèle ANDRIEUX, M. François BUSSIERE, M. Pierre CORDIER, M. Daniel COURTAUX, M. Sylvain DALLA ROSA, Mme Annie DAZAC, M. Jean-Pierre FLORENTIN, Mme Arlette CHARBONNIER, M. Claude LEONARD, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Daniel ROUVENACH, M. Alain ROY, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU, M. Jacky NICOLAS, M. Claude WALLENDORF

Objet de la délibération :

**Adhésion de la commune de CONTREXEVILLE**

Vu la délibération du conseil municipal du 11 juillet 2008, sollicitant l'adhésion à l'EPAMA de CONTREXEVILLE,

Vu la proposition du Bureau de l'EPAMA du 16 septembre 2008,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, accepte l'adhésion de Contrexéville.

Le Président,

Jacques JEANTEUR

